

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.24PR  
concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 858'000.-- pour des travaux à  
effectuer au complexe patinoire-piscine.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 6 juillet 2010.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne GANDER, Christiane LAYAZ-ROCHAT remplaçant Yves VUAGNIAUX, Jean-David CHAPUIS, Pascal FER, Pascal GAFNER, Christian GIROUD, David GRANDJEAN, Bexhet HALIMI et Jacques FIVAZ, Président-rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Jean-Daniel CARRARD et Paul-Arthur TREYVAUD, et accompagnée de Messieurs Alain BÄTTIG, intendant, Eric BURNOD, URBAT, et Pedro CAMPS, Service des Sports. Nous les remercions pour la visite guidée et les nombreux renseignements fournis.

En effet, chaque point du préavis a été de visu vérifié, et la commission a pu constater que les travaux prévus sont nécessaires, vu que cela tient en partie à un manque dans le cadre courant d'entretien.

**Patinoire :**

Comme cela est bien expliqué dans le préavis, une mise aux normes sécuritaires et hygiéniques sera exécutée pour les barrières des tribunes, et pour les vestiaires publics ; le local de la salle de musculation sera utilisé comme dépôt et celui du CPAY est destiné aux professeurs de patinage.

Diverses modifications dans la fosse à neige seront effectuées pour économiser de l'eau, et éliminer les mauvaises odeurs.

La porte d'entrée fera l'objet d'une révision, et le local de la caisse sera isolé, et une modification du vitrage est nécessaire.

**Piscine extérieure :**

Le tourniquet endommagé et quasiment inutile côté Rive-du-Lac sera supprimé. Le bas de la clôture sera réparé et remblayé pour empêcher l'entrée des resquilleurs, et un portail sera ajouté à l'extrémité des nouveaux vestiaires, ce qui permettra un meilleur accès aux ambulances, et au service d'entretien.

Le remplacement des casiers métalliques des vestiaires hommes a permis de constater l'arrêt des effractions. Le même modèle sera installé dans les vestiaires femmes.

Le système des douches a 20 ans, il sera changé en raison du manque de pièces de rechange.

Pour dissuader les voleurs et les vandales, un système d'éclairage extérieur, et une alarme intérieure seront installés au pavillon d'entrée. Le bassin du toboggan, qui est le dernier à avoir des goulottes en mauvais état, sera réparé.

La chaudière principale ne sera plus assez performante pour les futurs besoins du complexe, et ne répond plus aux normes actuelles. Elle sera remplacée, ce qui permettra une économie de gaz.

Le local de la caisse sera rafraîchi, et l'agencement sera modifié pour permettre une meilleure ergonomie à la place de travail.

Pour conclure, il reste la question fondamentale de l'économie d'énergie. Le bureau d'ingénieur qui a étudié l'ensemble préconise, entre autres, la pose de panneaux solaires thermiques sur les pavillons des vestiaires, et d'ajouter quelques panneaux sur la piscine couverte. Relevons que le rapport définitif est toujours attendu !

La commission s'étonne que ces investissements prévus en 2013-2015 soient tout d'un coup devenus urgents.

### **Conclusion :**

En conclusion, vu que votre commission a constaté le besoin d'effectuer ces travaux pour le bien-être et la sécurité des personnes utilisant le complexe patinoire-piscine, et pour des raisons d'efficacité et d'économie d'énergie, elle vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter l'ensemble de ce crédit, comme la commission, à l'unanimité, vous le suggère.

Président-rapporteur

Fivaz Jacques